

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 27 JANVIER 2025**

Présents : Monsieur : **Patrick LECAPLAIN** Maire,
Mesdames : BARNAUD, COLLET, DAUSSE, DORÉ, FERY, HOCHET, MAJDOUBI,
SANNIER, VIDEAU,
Messieurs : BOUFFARD, BRUNEAU, FAUDOT, LE MASSON, LEBOURGEOIS,
LESUEUR, MORAND, MORTREUX, RICHET, SAINT-MARTIN.

Absents excusés:

Madame	ASSELINE	(pouvoir à N. DORÉ)
Madame	LEFEVRE	(pouvoir à M. VIDEAU))
Madame	LOUBET	(pouvoir à S. BOURFFARD)
Madame	RAINE	(pouvoir à JM LESUEUR)
Monsieur	DEGUSSEAU	(pouvoir à O SAINT-MARTIN)
Monsieur	DUTHILLEUL	(pouvoir à Patrice MORTREUX)
Monsieur	SIMON	(pouvoir à Xavier RICHET)

La séance est ouverte à 18 h 30 par le Maire Patrick LECAPLAIN.

Alexandra SANNIER est désignée secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 16 DÉCEMBRE 2024

Ce document ne faisant l'objet d'aucune observation est **adopté à l'unanimité**.

II – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A. Convention transfert maîtrise d'ouvrage

Patrick LECAPLAIN indique que la commune de Bretteville-sur-Odon projette la réfection du parking du Domaine de la Baronnie et la Communauté urbaine (CU), la réfection de la voirie du quartier de la Baronnie (*ruelle du Presbytère, rues de l'Eglise, du Viquet, de la Baronnerie et de la Basse rue*), hors éclairage public de compétence communale déléguée au SDEC. Les deux opérations étant en proximité immédiate et réalisées de façon concomitante, l'objectif est d'établir une convention entre les 2 collectivités ayant pour objet de procéder à la désignation officielle de la CU pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération, de préciser les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et d'en fixer le terme. Les parties définissent l'enveloppe financière globale maximale qu'elles entendent affecter à l'opération. La CU confie la maîtrise d'œuvre des opérations au cabinet MOSAÏC, les études dans les différentes phases de conception sont validées par la CU et la commune.

La commune confie à la CU la responsabilité des opérations (*définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'opération sera étudiée et réalisée, désignation d'un géomètre, d'un coordonnateur sécurité et prévention de la santé, des entreprises chargées des travaux, gestion administrative, technique, financière et comptable de l'opération, réception de l'ouvrage et, le cas échéant, le suivi de la levée des réserves et l'établissement du bilan de l'opération*). Le démarrage des travaux est envisagé fin 2025 pour une durée prévisionnelle de 4 mois. La CU assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération sans contrepartie financière et est responsable de la bonne exécution des marchés publics en qualité de maître d'ouvrage.

Pour Jean LEBOURGEOIS, la commune doit être vigilante et préparer en amont les chantiers qui seront menés par la Communauté Urbaine, en commission travaux.

Patrick LECAPLAIN précise qu'il y a plusieurs conditions de prise en charge des chantiers par la CU, les travaux engagés par la direction du cycle de l'eau (*assainissement et eau potable*), au même titre que Enedis ou GRDF, la commune doit juste prendre acte (*cf la pompe de relevage près de la bibliothèque*) ; lorsque la commune demande une réfection de voirie à la CU, elle sera réalisée à l'identique de l'existant ; par contre si la commune sollicite la CU pour un aménagement ou un réaménagement, la CU proposera des projets mais rien ne sera fait sans accord préalable de la commune.

Nicole DORÉ ajoute qu'en travaillant avec la CU, la commune bénéficie d'une approche réalisée par des professionnels. Pour le projet Baronnie, les réunions sont constructives, rien n'est figé, tout est ouvert, à la recherche de l'authenticité, de l'amélioration. A aucun moment on se sent tenu par quoi que ce soit mais ils apportent une belle connaissance que l'on n'a pas. Elle précise à Jean LEBOURGEOIS que les matériaux utilisés pour la voirie devront évoluer par rapport à l'existant, il faudra adapter les enrobés (*couleur clair*), tout en maintenant les pavés (*les bâtiments de France veillent à ce qu'on limite les changements d'aspect*). Le choix des matériaux devra tenir compte aussi des délais de séchage afin de gêner au minimum les riverains.

Patrick LECAPLAIN indique à Serge BOUFFARD que la DMO (direction de la maîtrise d'œuvre) suivra les travaux et les coûts afin d'éviter les dérives.

Olivier SAINT-MARTIN indique à Dominique MORAND que les travaux du parking de la Baronnie ne concernent que les voies et l'éclairage public (*le SDEC réalise l'étude pour un éclairage solaire avec détecteurs*), les places de stationnement enherbées « evergreen » ne seront pas changées.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour la signature de cette convention.

Adopté à l'unanimité

B. Convention RPE

Maud VIDEAU rappelle que les communes d'Eterville, Louvigny et de Bretteville sur Odon agissent dans le cadre d'un partenariat en faveur de la petite enfance par le biais du Relais Petite Enfance (RPE). Les missions du RPE sont définies selon 4 axes principaux : animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux ; organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels et les candidats à l'agrément ; contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel ; participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants. Les 3 communes allouent une prestation de service forfaitaire répartie de façon égale.

Il est demandé au Conseil Municipal son accord pour la signature de la convention de gestion du 01/01/2025 au 31/12/2029.

Serge BOUFFARD, favorable à cette convention, souligne l'engagement des communes très important par rapport à celui du prestataire, il souhaite connaître l'impact de l'entrée en vigueur de l'obligation donnée aux communes d'avoir un service public à la petite enfance (*SPPE*).

Maud VIDEAU précise que ça ne change rien pour Bretteville, car la commune dispose notamment d'un relais petite enfance et répond ainsi aux demandes du SPPE (*obligations de recenser les besoins en matière d'offre d'accueil collectif ou individuel, accompagner les familles, développer la planification des besoins et soutenir la qualité des accueils*).

Adopté à l'unanimité

C. Avenant convention réseau de lecture publique

Sophie HOCHET rappelle que la commune a renouvelé son adhésion au Réseau de Lecture Publique, permettant à la bibliothèque d'être visible sur le portail des bibliothèques de Caen la mer et à ses usagers d'accéder aux ressources en ligne, jusqu'en 2026. Cet avenant a pour objet de définir les conditions du partenariat entre la Communauté Urbaine Caen la mer et la commune autour du service de navette de retour des documents, aussi appelée « Biblio-Retours ».

La participation annuelle de la commune pour l'accès à ce service est égale à son nombre d'habitants (INSEE) x 0,30 €, qui s'ajoutent aux 0,45 € pour les ressources en ligne, le portail et le SIGB.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

III – FINANCES

A. Adhésion groupement de commande point d'eau incendie et Vérifications périodiques

Olivier SAINT-MARTIN indique que, dans le but d'obtenir une meilleure coordination administrative et technique, de réduire les coûts procéduraux tout en mutualisant la procédure de consultation, un groupement de commandes permanent entre la ville de Caen et la ville d'Hérouville Saint Clair pour la maintenance, l'entretien, la création, le renouvellement et le contrôle des points d'eau incendie (*PEI : poteaux et bouches incendie, les réserves incendie et les points naturels d'aspiration*) a été constitué.

Il est proposé au Conseil Municipal d'intégrer ce groupement de commandes.

Adopté à l'unanimité

De plus, Lors du Conseil Municipal du 8 avril 2024, la commune a délibéré pour participer au marché pour les vérifications périodiques qui devait s'achever fin 2024. Finalement ce marché ira jusqu'à son échéance initiale du 31 décembre 2025. Il est donc nécessaire de lancer une consultation en 2025 pour un démarrage du nouveau marché début 2026.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de ce marché.

Adopté à l'unanimité

B. Rapport d'orientation budgétaire 2025

Alexandra SANNIER précise que les collectivités de plus de 3 500 habitants doivent tenir dans les 10 semaines précédant le vote du budget un débat d'orientations budgétaires, il s'agit d'orientations sans avoir de caractère décisionnel. Le Rapport d'Orientation Budgétaire a pour objectif de fixer les axes budgétaires pour l'année 2025, présenter la stratégie poursuivie : maîtrise des dépenses, maintien d'une politique fiscale raisonnable, réalisation des investissements nécessaires et modération de l'endettement, éclairer les choix faits en fonction des contraintes financières.

Les résultats 2024 ne sont pas définitifs mais à ce jour, en fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 3 802 956 €, et les recettes à 4 353 770 €, soit un excédent de 550 814 €. Ce résultat s'explique par une maîtrise des dépenses de fonctionnement (*augmentation des énergies anticipée dans les prévisions budgétaires, prise en compte de l'entretien des bâtiments vieillissants et contrôle des charges de personnel*) et des recettes plus élevées que les prévisions (*augmentation des contributions directes : augmentation des bases par l'Etat de 3.8 % et nouvelles constructions ; des subventions CAF plus importantes que les prévisions pour le fonctionnement de l'espace de vie sociale ; plus de locations au Domaine de la Baronnie*).

L'excédent cumulé permettra d'alimenter la section investissement. En investissement, les dépenses s'élèvent à 1 539 834 € et les recettes à 1 206 626 €, soit un déficit de 333 208 €. L'emprunt prévu au budget n'a pas été réalisé, la trésorerie de la commune étant suffisante ; les travaux du groupe scolaire, prévus en totalité sur le budget 2024 (1 509 348 €) n'ont été réalisés qu'à hauteur de 975 520 € et d'autres travaux ne sont pas facturés ou reportés sur 2025. En recette, 30% du montant de la 1^{ère} tranche du fonds vert ont été versés, Alexandra SANNIER précise qu'en 2024, dans le Calvados, le fonds vert a été utilisé à hauteur de 50 % pour la rénovation énergétique, 120 projets (12 918 938 €) ont bénéficié de la subvention pour les mesures départementales et 24 projets (3 917 677 €) pour les mesures régionales. Le FCTVA et la taxe d'aménagement perçus sont inférieurs aux prévisions.

Le ROB 2025 intervient toujours dans un contexte d'incertitude sur le plan politique, économique et financier, notamment suite à la dissolution de l'Assemblée nationale en juin dernier. Malgré l'augmentation de la population brettevillaise (4 020 habitants en 2019 / 4 465 en 2023), le montant de la dotation globale de fonctionnement sera certainement identique à celui de 2024. Le projet de loi de finances n'étant pas acté, il reste des incertitudes quant aux subventions versées par l'Etat et par le Département, ainsi que sur le versement de la compensation de la taxe d'habitation. Concernant le FCTVA, les dépenses de fonctionnement ne seront plus éligibles et le taux de compensation sur les dépenses d'investissement passerait de 16.40% à 14.85%.

Depuis 2024, les communes de + de 3 500 habitants sont tenues de présenter un état "budget vert" annexé au Compte Administratif (CA) ou Compte Financier unique (CFU).

Alexandra SANNIER présente les orientations et les projets de la commune pour 2025 qui s'inscrivent toujours dans l'engagement électoral de la majorité :

- ✓ Bien vivre à Bretteville sur Odon et développer la participation citoyenne avec l'Espace de Vie Sociale (*programmation des ateliers de partage, développer l'entraide et la solidarité, poursuivre des actions comme la semaine de la parentalité, programme solidarité séniors...*); proposer une mutuelle communale (*sollicitation d'un nouveau prestataire*).
- ✓ Poursuivre la politique sportive : finalisation des travaux au terrain de sports, entretien des terrains de tennis extérieurs, soutien aux différentes associations afin de permettre la pratique associative dans des lieux gratuits, gardiennés et entretenus.
Patrice MORTREUX souhaite préciser qu'après le succès des JO, le gouvernement peine à établir un budget à hauteur de ses engagements. Dans la presse, des sportifs et des politiques s'insurgent de la baisse du budget annoncé. Il indique avoir signé une tribune initiée par l'ANDES (*Association Nationale des Elus du Sport*), soulignant l'importance du sport pour l'éducation, la santé et l'inclusion avec un impact social, sanitaire et économique. Ce soutien est important même si la commune n'a pas été entendue par l'Agence Nationale du Sport (ANS) et plus précisément la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) pour le projet au terrain de sports.
- ✓ Les actions culturelles et de communication : Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (PCSES) de la Bibliothèque municipale (*réaménagement du site en lieu de vie et de convivialité, une bibliothèque pour tous et une offre multigénérationnelle, mise en accessibilité PMR*), lancement de la "première" saison culturelle brettevillaise, mise en ligne du nouveau site Internet de la commune.
Dominique MORAND souligne l'effort de la commune, contrairement à certaines collectivités qui baissent de façon drastique leur budget culture, elle maintient voire augmente son budget avec la mise en place d'une saison culturelle menée par le chargé de développement culturel. Un article de presse rappelle que la culture est source de recettes importantes via le tourisme...
- ✓ La famille et les enfants au cœur de nos projets (*poursuite de notre soutien auprès de l'enfance et de la jeunesse*) : construction de l'Espace Animation Jeunesse (2025/2026); répondre à l'évolution des effectifs de l'école et poursuivre l'accompagnement aux activités sportives des élèves (*achat de mobilier et matériel de motricité*), renforcer la lecture auprès des enfants et le parcours citoyen des élèves; lancement du projet du Pumptrack en commun avec Louvigny et Eterville; aménagement du pôle petite enfance avec des espaces spécifiques, sélectionner un gestionnaire pour le multi-accueil galipette respectant nos valeurs sociales et la qualité du service (*choix du gestionnaire de la crèche*).
- ✓ Préserver notre environnement : fin des travaux énergétiques sur les bâtiments du groupe scolaire; poursuite des actions en cours comme la labellisation du Territoire Engagé pour la Nature (*fin du diagnostic du Petit Odon*); étude d'aménagement des squares et espaces publics; effacement des réseaux et changements des candélabres en leds (*éclairage public*); réaménagement des cimetières. Reconduction des subventions pour l'acquisition de vélos électriques et le Plan cyclable 2022-2026 en collaboration avec la CU Caen la mer (*avenue de Glattbach et chemin aux Bœufs*).
- ✓ Divers Travaux et achats : 1 véhicule pour les services techniques, réhabilitation des extérieurs du domaine de la Baronnie, études sur les travaux énergétiques du Centre Socioculturel.

Le plan pluriannuel d'investissement prévoit un montant de travaux de 2 957 000 € pour 2025, 2 042 000 € pour 2026 et 900 000 € pour 2027.

En ce qui concerne les recettes, peu d'informations sur les mesures du gouvernement ayant un impact direct sur nos finances locales. Le montant des dernières subventions d'investissement concernant les travaux au groupe scolaire n'est pas notifié, la commune est dans l'attente du versement du solde de la subvention de la Région pour le City stade, la CAF maintient son soutien pour l'espace de vie sociale et a notifié la subvention pour la construction de l'espace animation jeunesse (350 000 €).

La commune n'augmentera pas les taux d'imposition mais l'Etat augmenterait les bases de 1.7 %.

Jusqu'à présent le niveau d'endettement de la commune baisse ce qui lui permettra, compte tenu de ces éléments et selon les subventions qui seront perçues, de contracter un emprunt courant 2025.

Serge BOUFFARD souhaite féliciter pour ce document plus clair et mieux structuré que les précédents. Cependant il remarque, en comparant avec le ROB de 2020 qui évoquait déjà les études du centre socioculturel, que c'est un sujet qui traîne d'une année sur l'autre.

Maud VIDEAU et Olivier SAINT-MARTIN ne sont pas d'accord avec le mot « traîne », effectivement les projets prennent du temps, la commune a été dans les premières à réaliser des études en 2019 via Caen la mer, mais compte-tenu de nouveaux éléments il est nécessaire de compléter l'étude initialement réalisée, d'où le report.

Maud VIDEAU précise que sur ce laps de temps, la commune a pu réduire sa dette lui permettant de travailler sur les futurs projets. Sur les ROB précédents il a été reproché à la majorité un manque d'ambition mais cette prudence permet, aujourd'hui, de préparer les projets structurants.

Maud VIDEAU et Olivier SAINT-MARTIN rappellent que la construction de l'Espace Animation Jeunesse s'est insérée dans les projets initiaux du fait de l'augmentation de la population et du nombre d'enfants dans la commune, 4 classes ont été ouvertes en 6 ans, l'école ne dispose plus de salles de réunion, de bibliothèque ou de salle d'art plastique. Nous sommes à 50 naissances par an contre 35 auparavant, à cela s'ajoutent les nouveaux habitants du quartier des Crêtes. Olivier SAINT-MARTIN précise que le réseau de chaleur de l'école alimentera l'espace animation jeunesse (EAJ).

Dominique MORAND reconnaît l'intérêt de l'EAJ mais revient sur le centre socioculturel, quel est le cahier des charges pour les études ?

Patrick LECAPLAIN indique qu'il a souhaité remettre l'ensemble du projet à plat. Lors du 1^{er} projet, une des solutions évoquées était de construire une annexe le long du centre afin de permettre aux associations de continuer à fonctionner pendant les travaux.

Olivier SAINT-MARTIN précise qu'il faut attendre le retour des études, examiner les différentes options (*rénovation ou reconstruction*) et leurs coûts.

Serge BOUFFARD souligne la prudence du ROB, l'excédent de fonctionnement est dû à une surestimation des dépenses et une sous-estimation des recettes et l'emprunt n'a pas été réalisé car les travaux au groupe scolaire ne sont pas terminés. Il regrette que le ROB ne prévoie pas la réfection des trottoirs (*pour préserver notre environnement*). De plus, il n'est plus question du projet de centralité.

Patrick LECAPLAIN rappelle qu'il s'agit du budget de Caen la mer et la voirie ne figure pas dans le ROB de la commune. Cependant, le sujet est traité par la CU, on va essayer de refaire progressivement chaque rue, en phasant. Concernant le cœur de bourg, la Direction de la Maitrise d'Œuvre de Caen la mer va lancer une étude, les discussions sont en cours car tous les axes structurants de la CU vont être repris dans la prochaine mandature. Le projet de la route de Bretagne datant de 2016 sera communiqué afin de le réadapter. C'est un projet d'environ 3 millions d'euros, sans le pluvial, qui devra être phasé avec une priorité autour de l'église, en intégrant le cœur de bourg.

Patrick LECAPLAIN indique à Serge BOUFFARD que la commune reverse à Caen la mer 550 000 € correspondant aux travaux de voirie/espaces verts et aux charges de personnel.

Jean LEBOURGEOIS revient sur les études des buttes de Copernic, l'état de cet espace est déplorable.

Patrick LECAPLAIN informe qu'il a sollicité 2 bureaux d'études pour avoir une estimation de ce qui pourrait être réalisé et il faudra être courageux de dire qu'il n'y a pas d'autre solution que d'abattre les arbres au minimum la rangée le long des habitations et/ ou replanter différemment. Des arbres sur une butte sont une aberration. Jean LEBOURGEOIS reconnaît que l'abattage est la seule solution, même si cette option le dérange.

Adopté par 21 voix pour et 6 abstentions

IV – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- ✦ **Maud VIDEAU, Maire-Adjointe en charge de la vie scolaire, l'enfance et la jeunesse** informe sur la semaine de la famille du 28 janvier au 1^{er} février : ateliers divers, soirée/échange (*propreté, sommeil...*), temps conviviaux, la CAF est en soutien de ce projet. En espérant que les parents répondront présents. Merci à tous les acteurs.
- ✦ **Nicole DORÉ, conseillère municipale déléguée en charge du Domaine de la Baronnie** souhaite faire part des difficultés que rencontre la commune pour modifier le Manoir, conçu pour des salles de réunions. En effet, l'ascenseur est en panne et le coût des réparations (*sans certitude*) est très élevé, les toilettes se situant à l'étage, il est difficile de louer les salles du rez-de-chaussée, la commune a donc sollicité les bâtiments de France pour avoir leur accord pour créer des toilettes au rez-de-chaussée, malheureusement le dossier est refusé sans explication.

Il est vraiment dommage que l'on ne puisse pas avancer sur le sujet au risque de ne plus le mettre à la location.

↳ **Olivier SAINT-MARTIN, Maire-Adjoint en charge des travaux voirie et bâtiments** informe :

- Effacement des réseaux rues du Buisson, de la Colline et des Blonds Epis : les travaux avancent comme prévu, bonne coordination avec les riverains.
- Travaux au groupe scolaire : la partie maternelle est lancée, les déménagements des classes de la maternelle vers l'élémentaire se sont très bien passés, merci aux élus et personnels présents
- Les travaux de l'ouverture destinée aux traiteurs à la Baronnie sont en cours
- Piste cyclable, avenue de Woodbury : le marquage au sol est en attente d'une météo favorable.

↳ **Xavier RICHET, Maire-Adjoint en charge de l'animation locale, des actions sociales, solidarité** présente le bilan 2023 du Programme Local de l'Habitat (PLH) :

- 2023 est la 5^{ème} année marquée par la crise du logement, l'objectif d'atteindre 1800 logements par an n'est pas atteint, seuls 1637 logements ont été construits. L'objectif 2019 - 2024 de 2 067 logements par an, lui est atteint.
- Plusieurs constats : moins de constructions, moins d'achats et par effet moins de rotations dans les locations, amplifiés avec les exigences des DPE et les propriétaires privilégiant la location saisonnière, plus rentable.
- 300 logements locatifs sociaux par an devraient être réhabilités, mais aucun réalisé.
- Comment proposer plus de logements sans utiliser la terre agricole ?
- Les demandes de logement augmentent et les attributions diminuent
- Sur la communauté urbaine, l'objectif des 25% de logements locatifs sociaux est atteint (27%)

V - QUESTIONS DIVERSES

La minorité souhaite ajouter 2 questions à l'ordre du jour :

1) *Au cours du Conseil Municipal du 16 décembre 2024, vous avez annoncé qu'un projet d'antenne-relais Free avait fait l'objet d'un arrêté de non-opposition, le 15 novembre 2024. Nous voudrions savoir pourquoi cette information, antérieure à ce CM, n'a pas été rendue publique plus tôt, alors que selon l'article L.34-9-1 du Code des postes et des communications électroniques, le maire doit mettre un dossier d'information à disposition des habitants « par tous moyens appropriés » et peut leur offrir la possibilité de « formuler des observations » ? Par ailleurs, nous sommes surpris du lieu d'implantation choisi par Free pour l'installation de cette antenne-relais : la parcelle envisagée est située en ZNP (Zone Naturelle Protégée) et zone humide : son installation va défigurer cette entrée de ville encore champêtre. Une négociation avec la société Free n'aurait-elle pas été possible, pour examiner des lieux alternatifs ?*

Patrick LECAPLAIN rappelle que le dossier a été présenté en commission travaux en avril 2024, dès la réception de ce dossier, le projet a été refusé (*implantation sur zone inondable et site classé*), c'est pourquoi à réception de la déclaration préalable la commune a fait un arrêté d'opposition, le service juridique a informé du risque d'un recours. La société a déposé une requête près du tribunal, la commune a été contrainte d'émettre une non-opposition.

Maud VIDEAU complète en indiquant que le fait d'informer les habitants en amont n'aurait pas eu de conséquences pour la société concernée, la population aurait juste pu émettre ses craintes. Les recours sont possibles dans les 2 mois suivant la dernière formalité d'affichage. Elle rappelle que l'Etat impose aux opérateurs une couverture d'intérêt publique et le maire ne peut pas s'y opposer.

Jean LEBOURGEOIS précise que ce sont les éléments de fonds mais ce n'est clairement pas le meilleur emplacement et c'est à ce sujet que la commune aurait dû négocier avec la société.

Olivier SAINT-MARTIN rappelle l'ensemble des demandes faites par Free, toujours refusées, soit par la société, soit pas la commune (*avenue des Canadiens, chemin de Lamballard, dans le vieux clocher, sur un terrain privé appartenant à la SNCF près du CROP*), effectivement cette nouvelle demande surprend tout le monde surtout actuellement, le terrain étant très fortement inondé.

2) *Le compte-rendu du Conseil de Vie Sociale de la Résidence « Soleil » a annoncé que la mairie financerait la moitié (4000 € sur 8000 €) du coût d'un terrain de pétanque à l'intérieur de l'enceinte de cette résidence. Pouvez-vous confirmer cette information ? Si elle est avérée, la commune peut-elle financer un projet privé avec des fonds publics ?*

Xavier RICHET indique que la résidence a effectivement envoyé une demande de participation communale. Il précise que l'Agence Régionale pour la Santé et le Département demandent aux EHPAD des structures ouvertes vers l'extérieur. A ce jour, le dossier n'a pas été présenté en commission ni en conseil d'administration du CCAS, aucun accord n'est acté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.